

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ont pour mission d'assurer :

- **L'hébergement** : cet hébergement va de l'asile de nuit pour les situations d'urgence (généralement en chambres d'hôtel) à la fourniture de logement de plus longue durée, et ceci aussi bien dans des structures collectives que dans des appartements individuels.
- **Le soutien et l'accompagnement social** : aide aux démarches, notamment pour l'établissement des droits sociaux, aide à la recherche d'un logement.
- **L'adaptation à la vie active et l'insertion sociale et professionnelle** (Les CHRS proposent notamment une aide à la recherche d'emploi).

Les CHRS peuvent également proposer :

- **Domiciliation - boîte aux lettres.**
- **Un service restauration, blanchisserie.**
- **Des activités culturelles.**
- **Une action socio-éducative et une aide psychologique.**

Enfin, les CHRS participent aux dispositifs suivants :

- **«La veille sociale** » en déclarant au responsable de ce dispositif (le représentant de l'Etat dans le département), le nombre et la nature des places vacantes dont il dispose.
- **«Le plan d'urgence hivernal**», en augmentant ses capacités d'accueil au titre de l'hébergement d'urgence.



Établissements Réinsertion sociale CHRS Ile-de-France

**CHRS EMMAÛS**

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)